

MARS 2018

TEMPÊTE ANNONCÉE

Comment Secret et Collusion dans
l'Agriculture Industrielle sont
Synonymes de Désastre pour les
Forêts du bassin du Congo

 **earthsight**

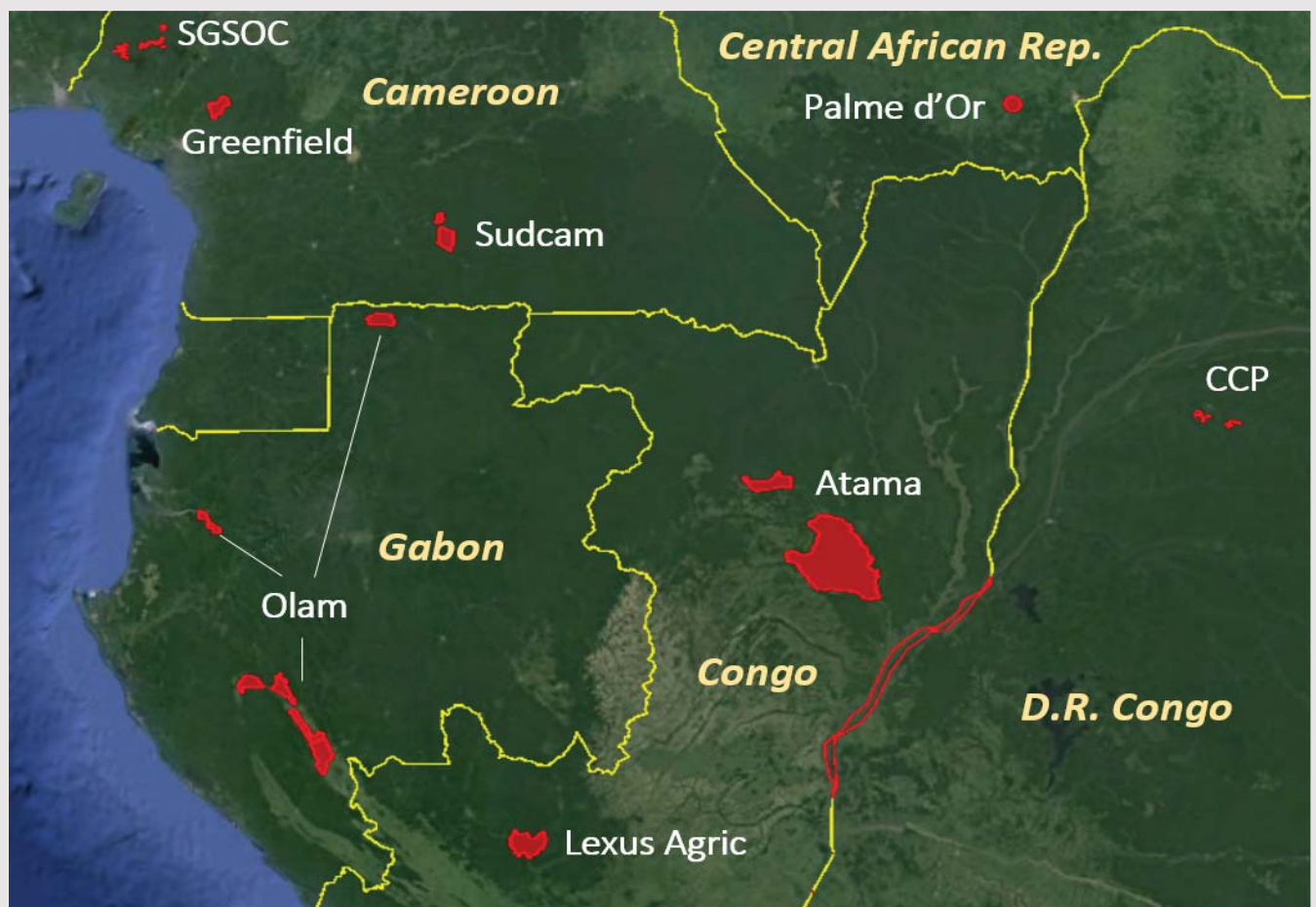


FIGURE 1

Carte indiquant l'emplacement des projets de plantation de palmiers à huile et d'hévéas mentionnés dans ce rapport.

Notes : 1. Les limites de Palme d'Or n'étant pas connues, l'emplacement est marqué par un cercle proportionnel à la taille de la zone faisant l'objet d'un permis. 2. Les plantations d'Olam comprennent la plantation Kango (développée par Olam mais vendue depuis) et la plantation Sotrader (détenue à 49% par Olam, le reste étant détenu par le gouvernement du Gabon). 3. Les limites indiquées pour Lexus Agric sont celles de l'ensemble du projet Lekoumou d'hévéas/palmiers à huile. On dit qu'une partie de cette zone est sous le contrôle d'une autre société, Hévéco.

TABLES DES MATIÈRES

- 3 PRINCIPAUX CONSTATS
- 3 INTRODUCTION
- 5 LES GROS PARTENAIRES FINANCIERS
- 6 ÉTUDE DE CAS :
La Société Associée au « Bois du Sang »
Intervient dans le Secteur en RCA
- 8 ÉTUDE DE CAS :
L'histoire se Répète au Cameroun
- 9 RÉPUBLIQUE DU CONGO
- 10 ÉTUDE DE CAS :
Corruption et Bombe Carbone à
Retardement au Congo
- 15 RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
- 16 ÉTUDE DE CAS :
La Saison des Pluies : CCP en RDC
- 18 LA TEMPÊTE ANNONCÉE
- 19 REFERENCES

REMERCIEMENTS

Ce document a été produit grâce à l'aide financière du Ministère du développement international du gouvernement britannique (DFID). Toutefois, son contenu relève de la seule responsabilité de Earthsight et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de DFID.

Earthsight tient à remercier les partenaires locaux et consultants qui ont apporté leur aide au travail de recherche réalisé pour produire ce rapport.




PHOTO DE COUVERTURE:
Forêt dans le Parc National d'Odzala,
République du Congo © Paul Godard

earthsight

email: info@earthsight.org.uk

www.earthsight.org.uk

 @earthsight

Earthsight est une organisation à but non lucratif qui emploie le pouvoir des investigations primaires et la production de rapports pour attirer l'attention sur des questions urgentes de justice sociale et environnementale. Notre but est d'aller au fond des problèmes, en utilisant un éventail de méthodes d'investigation pour obtenir des preuves, directes et documentées, des crimes commis contre les personnes et la planète, qui soient irréfutables et impossibles à ignorer. En suivant l'argent et en remontant les chaînes d'approvisionnement, nos recherches ont aussi pour objectif de révéler la complicité des consommateurs et des financiers qui soutiennent ces abus.

TEMPÊTE ANNONCÉE

PRINCIPAUX CONSTATS

- > Au cours des cinq dernières années, près de 500 kilomètres carrés de forêt ont été détruits au bulldozer dans les pays du bassin du Congo pour faire place à des plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas. De plus, des sociétés détiennent des permis d'exploitation sur 8 400 kilomètres carrés de terrains encore non exploités et en grande partie densément boisés.
- > La baisse des prix des matières premières a entraîné un répit temporaire et empêché la destruction de progresser aussi rapidement que prévu. Les fonds nécessaires pour financer les coûts de développement en amont étant plus difficiles d'accès dans ce contexte, ce sont les sociétés disposant des plus gros investisseurs, notamment les gouvernements chinois et singapourien, qui ont le plus défriché la forêt à ce jour.
- > Ailleurs, l'influence locale s'est avérée importante. Les plus grosses sociétés d'exploitation forestière en République du Congo, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine sont désormais toutes associées d'une façon ou d'une autre à des projets de défrichage de la forêt pour faire place à des plantations. Ces sociétés ont la pire réputation en termes d'illégalités et de violation des droits de l'homme dans le secteur, et l'une d'entre elles a même contribué au financement de conflits armés.
- > Nous révélons la preuve de faits de corruption à un haut niveau, liés à une plantation d'hévéas en République du Congo, avec un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture avertissant le cadre d'une société de ne pas se « vanter » de ses activités d'exploitation forestière illégales.
- > Nous établissons des liens entre ceci et la plus grosse plantation de palmiers à huile de la région, qui comprend une zone de forêt trois fois plus grande que Londres et qui abrite une des plus grandes concentrations de grands singes au monde. Nous révélons comment la firme à qui la concession a été attribuée a récemment été vendue discrètement et l'identité de ses nouveaux propriétaires dissimulée derrière des sociétés écrans et adresses de complaisance.
- > Nous mettons en lumière l'hypocrisie de gouvernements comme celui de la République du Congo, qui fait de belles promesses et accepte des millions d'aide internationale pour protéger ses forêts, tout en fermant les yeux sur les illégalités omniprésentes commises par les sociétés d'exploitation forestière et de plantation.
- > Nous expliquons comment en l'absence quasi-totale de transparence concernant le développement des plantations dans la région, il sera difficile d'éviter un nouveau désastre comme celui provoqué par les plantations industrielles sur les forêts d'Asie du Sud-Est.

INTRODUCTION

Au cours de l'année passée, Earthsight a suivi le développement des projets de plantation de palmiers à huile et d'hévéas dans le bassin du Congo

Le bassin du Congo contient l'une des trois plus grandes étendues de forêt tropicale au monde. Elle abrite de nombreuses espèces menacées emblématiques, notamment des gorilles, des chimpanzés et des éléphants de forêt. La forêt fait également vivre 75 millions de personnes, y compris les dernières populations de chasseurs-cueilleurs.¹

Contrairement aux autres vastes forêts, les Forêts du Paradis à l'est et l'Amazonie à l'ouest, la grande forêt d'Afrique centrale a jusqu'à ce jour échappé aux pires ravages de notre économie de plus en plus mondialisée. Bien qu'elle ait en grande partie été éclaircie par l'exploitation forestière, la grande majorité subsiste et elle disparaît à un taux bien moins élevé qu'ailleurs dans le monde. Mais dans l'ombre, la tempête se prépare.

Au cours de l'année passée, Earthsight a suivi le développement des projets de plantation de palmiers à huile et d'hévéas dans le bassin du Congo, en portant une attention particulière à la République du Congo et la République démocratique du Congo. Bien que la forêt connaisse un répit grâce aux conditions économiques défavorables qui ont conduit au ralentissement ou à l'arrêt de certains projets, nos résultats montrent que les plantations industrielles continuent de représenter une menace énorme pour les forêts et les populations de la région. Les gouvernements ne tiennent pas leurs promesses pour assurer la transparence dans le secteur et là où nous avons réussi à avoir un aperçu de ce qu'il se passe dans la « boîte noire », illégalités et violations étaient légion. Nos résultats indiquent que lorsque le prix des matières premières

augmentera, rien ne pourra prévenir l'accélération rapide de la destruction des forêts.

Les deux tiers des forêts du bassin du Congo se trouvent sur des terres où les sols et le climat sont favorables à la culture du palmier à huile et de l'hévéa. Les surfaces de terres disponibles étant de plus en plus restreintes en Asie du sud-est, en partie en raison du fait que les impacts négatifs des plantations à grande échelle ont été reconnus, le bassin du Congo est considéré depuis plusieurs années comme la prochaine frontière par les géants du

secteur. A la fin des années 2000, l'envolée des prix de l'huile de palme et du caoutchouc ont conduit à un afflux d'investissements dans le bassin du Congo et à l'annonce de la création d'immenses plantations toutes les quelques semaines.

Déjà en 2013, un demi-million d'hectares faisaient l'objet de contrats pour l'huile de palme et des négociations étaient en cours pour 1.1 million d'hectares supplémentaires.² Il était estimé que les projets les plus avancés au Cameroun, en République du Congo et au Gabon augmenteraient les taux de déforestation

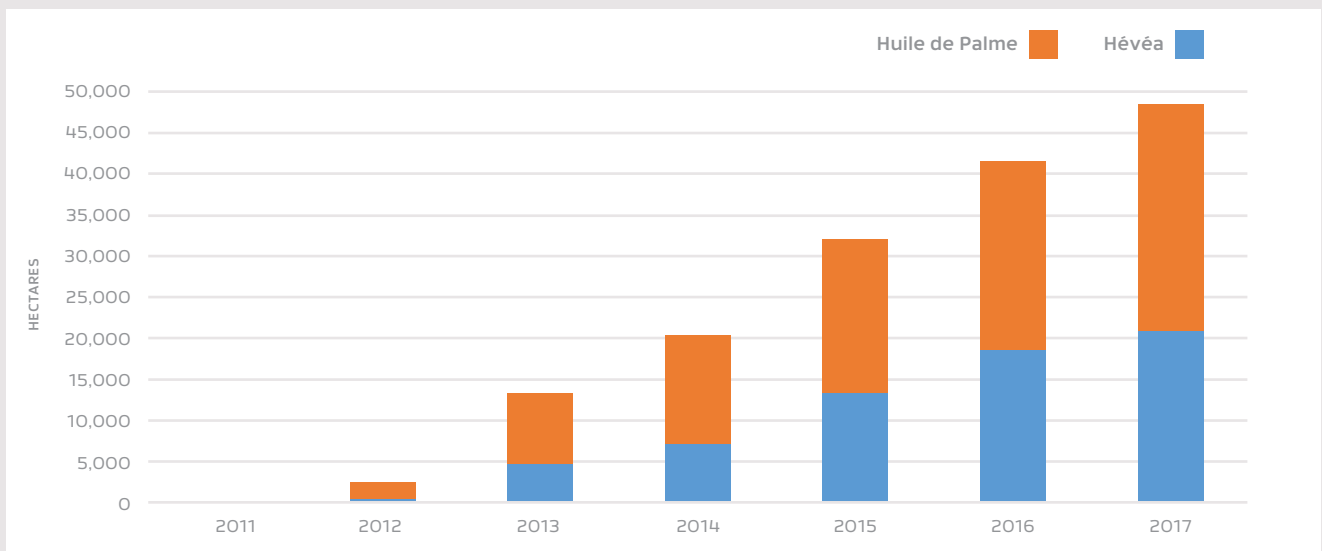
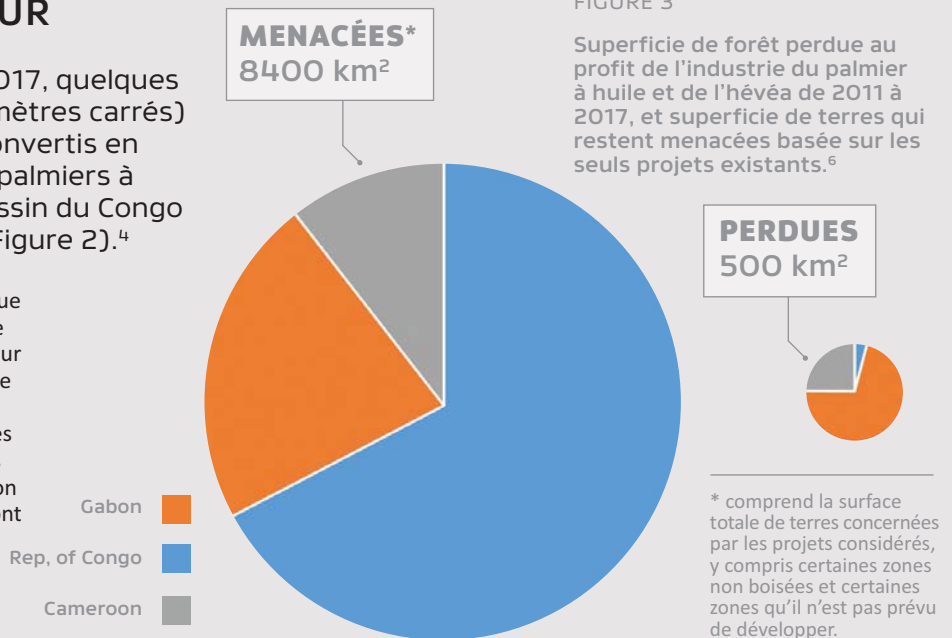
dans ces pays de 14, 48 et 140 pour cent respectivement. Si ces projets avançaient à la vitesse prévue, on estimait que la conversion des forêts serait la source la plus importante d'exportation de bois tropical dans ces pays.³

Heureusement pour les forêts de la région, la menace ne s'est pas matérialisée aussi rapidement que l'on ne le craignait (voir « L'histoire à ce jour » ci-dessous). Les prix de l'huile de palme et du caoutchouc se sont écroulés fin 2011 et restent bien en dessous de leur niveau maximum. De nombreux projets lancés au cours de cette

L'HISTOIRE À CE JOUR

D'après notre analyse, en 2017, quelques 50 000 hectares (500 kilomètres carrés) de forêt naturelle ont été convertis en plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas dans le bassin du Congo ces dernières années (voir Figure 2).⁴

Bien que cela représente bien moins que les prévisions les plus mauvaises, notre examen des informations disponibles sur les développements prévus indique que la menace que représentent les seuls projets existants reste substantielle. Ces projets portent sur une surface de plus de 8 400 kilomètres carrés de terres non exploitées jusque-là, dont la plupart sont densément boisées (voir Figure 3).



LES GROS PARTENAIRES FINANCIERS



FIGURE 4

La plantation de palmiers à huile d'Olam, à Ngounie, au Gabon.

© Jonas Gratzler

période faste ont peu progressé en raison du manque de financement. D'autres projets évoqués ont été discrètement annulés. Les plantations qui ont le plus progressé sont celles qui sont soutenues par les plus gros partenaires financiers, parmi lesquels figurent des gouvernements étrangers.

Le développement le plus rapide a été observé au Gabon, où le géant de l'agro-alimentaire singapourien, Olam, développe toute une série de plantations géantes de palmiers à huile et d'hévéas. Les images satellites révèlent que 35 000 hectares de forêt dense ont été défrichés par la société sur quatre sites différents, au cours des six dernières années. En février 2017, après des révélations très médiatisées sur la destruction continue qu'elle causait aux forêts gabonaises⁵, Olam a accepté de suspendre tout défrichage pendant un an. Cet engagement a depuis été prolongé jusqu'en janvier 2019.⁶

Olam est détenue en majorité par le gouvernement de Singapour, par l'intermédiaire de son fonds souverain. Le deuxième plus grand destructeur des forêts du bassin du Congo est également soutenu par un gouvernement. Sudcam, filiale⁷ du conglomérat géant du pétrole et des produits chimiques Sinochem, détenue

par le gouvernement chinois a défriché près de 10 000 hectares de forêt tropicale dense au Cameroun⁸, dans le cadre d'un projet que Greenpeace a appelé « de loin le plus dévastateur des défrichages pour l'agriculture industrielle dans le bassin du Congo ».⁹ Le projet est directement adjacent à la Réserve de Faune du Dja, un site du Patrimoine Mondial abritant un grand nombre de gorilles et chimpanzés menacés d'extinction, que l'UNESCO classe comme « critiques ». Un rapport de l'UNESCO datant de 2012 citait de façon spécifique la menace du projet de plantation d'hévéas sur le site.¹⁰

Le projet est enlisé dans le scandale. D'après certains chercheurs, l'attribution de la concession à Sudcam aurait été faite en violation de la réglementation locale, car une grande partie des terres avait déjà été attribuée à des sociétés d'exploitation forestière.¹¹ Certains rapports récents suggèrent que la société a été obligée de rendre une partie des terres pour cette raison.¹² Les populations locales affirment que la plantation les a dépossédés de leurs terres communautaires et que les autorités locales ont réagi à leurs protestations par des menaces et des intimidations.¹³

FIGURE 5

Gorille des plaines occidentales.

© Paul Godard



ÉTUDE DE CAS

LA SOCIÉTÉ ASSOCIÉE AU « BOIS DU SANG » INTERVIENT DANS LE SECTEUR EN RCA

En République centrafricaine (RCA), une société d'exploitation forestière connue intervient dans le secteur des plantations et n'a aucune difficulté à trouver des financements. Le premier grand projet de développement de plantation du pays est en cours dans le sud du pays et porte sur 26 000 hectares. Le projet de palmiers à huile Palme d'Or appartient aux premiers employeurs du secteur privé du pays, les frères libanais El Sahely.¹⁴ Leur principal actif est la SEFCA, la plus grosse société d'exploitation forestière de la RCA. Responsable de plus de la moitié de la production et des exportations de bois du pays, la SEFCA a été accusée dans le passé d'avoir exploité la forêt de façon illégale. Elle est également accusée de soutenir le conflit armé. Une enquête de l'ONG Global Witness a révélé en 2013 que la

société payait de centaines de milliers d'euros au groupe terroriste islamiste Seleka, qui s'était emparé brièvement de la capitale Bangui cette année-là. En octobre 2013, une mission multinationale de maintien de la paix a trouvé des soldats et des munitions au siège de la SEFCA à Bangui.¹⁵

Malgré la réputation douteuse de ses propriétaires, les banques régionales africaines semblent confiantes et ont investi, à ce jour, près de 15 millions de dollars dans le projet.¹⁶ Les images satellites montrent que 2 000 hectares avaient été exploités avant la fin de l'année 2017. A ce jour, la société n'a défriché que des zones de savane boisée et évité les poches de forêt les plus denses dans sa concession.

Le premier grand projet de développement de plantation du pays est en cours dans le sud du pays et porte sur 26 000 hectares.

Notre analyse des dernières images satellites indique que le taux de défrichage s'est accéléré en 2017. Chaque jour, l'équivalent de douze terrains de football sont détruits au bulldozer ou environ un toutes les heures.¹⁷ Notre analyse indique aussi qu'à ce jour, près de 330 hectares ont été rasés en-dehors des limites de la concession et ce, jusqu'à 1.5 km des limites.

Sinochem contrôle 80 pour cent du projet mais le nom de ceux qui détiennent les 20 pour cent restants reste secret. Des sources fiables ont avancé que ces parts sont détenues par de hauts fonctionnaires, voire peut-être même par la famille du Président Biya lui-même.¹⁸ En juin 2017, les habitants de plusieurs villages affectés ont dit à Greenpeace que le projet leur a été présenté par les représentants de la société comme la plantation du Président, et Sudcam comme la société du Président.¹⁹ Earthsight a présenté les preuves ci-dessus à la maison mère de Sudcam, Halcyon Agri, avant leur publication. Elle nous a répondu que la société était « *attachée à l'amélioration continue de l'exploitation de ses actifs à travers le monde. Nous considérons l'environnement et les communautés dans lesquels nous travaillons comme des parties prenantes clés, et nous avons mis en œuvre de solides documents et outils de mesure des progrès réalisés sur le terrain.* » Aucune réponse n'a été apportée sur nos conclusions individuelles.

Bien qu'un certain nombre de projets sur terrain vierge aient vu le jour dans la région, aucun n'a progressé aussi rapidement qu'Olam ou Sudcam (au moins jusqu'à récemment – voir l'étude de cas sur

Greenfil au Cameroun page 8). De nombreux projets lancés pendant la période faste de 2008 à 2011 ont été freinés par le manque de financement et progressent donc très lentement depuis. Certains ont été ralentis encore d'avantage par les actions des communautés locales et groupes de la société civile.

Les projets qui ont réussi à maintenir leur activité sont ceux qui ont de bonnes relations au niveau local. Nos recherches montrent que comme les sociétés agricoles étrangères expérimentées ont du mal à établir leur présence, les sociétés d'exploitation forestière de la région se sont lancées dans l'industrie. Elles révèlent aussi que les sociétés d'exploitation forestière les plus grandes et les plus connues au Congo, en RDC et RCA ont toutes des liens avec des projets de défrichage de la forêt pour faire place à des plantations.²⁰ Depuis longtemps ces sociétés bafouent la loi en toute impunité. Elles apportent maintenant leur expérience dans ce nouveau secteur en plein essor.

En raison de leur expérience, lorsque les projets de plantations attachés à ces sociétés sont à cours d'argent, elles savent vers où se tourner. Notre étude montre que dans de nombreux cas, les sociétés qui ont du mal à financer leurs activités se tournent vers l'exploitation du bois comme source de revenu. Cela est particulièrement vrai en République du Congo, qui est de loin le pays qui abrite la plus grande superficie de forêt, pour laquelle le développement de plantations industrielles représente une menace imminente (voir Figure 3).

Chaque jour,
l'équivalent de
douze terrains
de football sont
détruits au
bulldozer ou
environ un toutes
les heures.

FIGURE 6
Forêt détruite au bulldozer dans la plantation d'hévéas de Sudhevea au Cameroun, en janvier 2016, avec un gros plan (encadré) (image WV2 de Google Earth). La rivière marque la limite de la Réserve de Faune du Dja.



ÉTUDE DE CAS

L'HISTOIRE SE RÉPÈTE AU CAMEROUN

En 2011, une société du nom de SGSOC a commencé à défricher une forêt dense pour faire place à une gigantesque plantation de palmiers à huile au Cameroun, juste à côté d'une aire protégée abritant des espèces animales rares. La société a commencé l'exploitation de façon illégale, sans les permis requis.²¹ Les communautés locales et les défenseurs de l'environnement, avec le soutien de groupes internationaux, se sont longtemps âprement battus pour stopper le développement de la plantation. Ils ont réussi à forcer le gouvernement à annuler deux tiers du permis et interrompre le développement en persuadant les investisseurs de se retirer.²² Mais aujourd'hui l'histoire semble se répéter ailleurs au Cameroun.

Fin 2017, notre analyse indique que la déforestation la plus rapide de la région est le fait d'une société du nom de Greenfil SA, dont le propriétaire est l'homme le plus riche du Cameroun, le milliardaire Nana Bouba.²³ Le développement de ces

terres a pour but de fournir la matière première pour la société de fabrication de savon de Bouba, Azur, dont les produits sont utilisés partout en Afrique. Chaque jour, l'équivalent d'environ six terrains de foot de forêt dense est détruit au bulldozer par Greenfil.²⁴ À l'heure actuelle, le projet est à l'origine de la plus importante déforestation en vue de la production d'huile, de toute la région. Ce projet, comme SGSOC et tant d'autres dans la région, est également entouré de secret et de scandale.

Il n'existe dans le domaine public aucune carte de la plantation prévue. Certains rapports disent qu'elle pourrait couvrir jusqu'à 123 000 hectares²⁵, alors que d'autres sources parlent d'une superficie plus modeste de 30 000 hectares.²⁶ Le défrichage se déroule près de la limite de la Réserve de faune d'Ebo qui abrite de nombreuses et précieuses espèces animales dont une population de chimpanzés, estimée à environ 700 individus.²⁷ Une étude universitaire a démontré que la société avait débuté ses activités dans l'illégalité, avant d'avoir reçu les permis requis. En 2016, un cadre d'Azur et des fonctionnaires locaux ont révélé aux chercheurs que le ministère de l'Agriculture

avait donné la permission « informelle » à la société de commencer à défricher la forêt, alors que les consultations, les inventaires et les négociations avec le gouvernement étaient encore en cours et que le décret présidentiel n'était pas encore signé.^{28,29}

Les défenseurs de l'environnement locaux affirment que la zone tampon minimale que la société propose de garder le long des limites de la réserve ne respecte pas les termes de l'accord de la plantation. Ils affirment également que l'évaluation d'impact environnemental a été conduite par une société ayant des liens étroits avec Azur et dont on peut douter de l'impartialité.³⁰ L'analyse des dernières images satellites réalisée par Earthsight indique que le défrichage a déjà atteint une zone se situant à moins de 5 kilomètres de la Réserve. Bien que l'opposition au projet grandisse, elle est freinée par le manque de transparence. Aucun des contrats, cartes ou plans concernant le projet ne sont mis à disposition du public, ce qui rend impossible le suivi du projet par des tiers pour établir s'il respecte ses obligations légales.

FIGURE 7

Forêt défrichée par Greenfil pour la production d'huile de palme, à partir de février 2018.



RÉPUBLIQUE DU CONGO



La République du Congo se dévoue à la gestion légale et durable de ses forêts. En tout cas, sur le papier. Elle a ratifié plus d'une douzaine de traités et conventions sur l'environnement. De plus, en 2010, le Congo a signé l'accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (APV/FLEGT)³¹, un accord bilatéral avec l'UE qui a pour objectif d'assurer que tout le bois importé par l'Europe en provenance du Congo est d'origine légale. Le Congo est aussi membre de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et participe à deux initiatives multilatérales REDD+ afin d'accéder à des financements internationaux pour le climat, dans le but d'aider à financer la protection des forêts.³² En novembre 2016, la République du Congo faisait également partie des sept pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale à signer « l'accord de Marrakech », qui promettait de promouvoir le développement d'un secteur de l'huile de palme qui « assurerait la survie à long terme des... forêts tropicales » tout en assurant la transparence, la bonne gouvernance, et la reconnaissance et le respect des droits fonciers coutumiers.³³

Grâce à ces diverses initiatives, le gouvernement congolais a reçu plusieurs millions de dollars d'aide internationale

visant à protéger les forêts. Une recherche rapide concernant ces programmes sur Google donne l'impression que des progrès sont réalisés, et les cérémonies, ateliers, réunions de mise en œuvre et conférences ne manquent pas.³⁴ Mais lorsqu'on y regarde de plus près, une toute autre image émerge. Non seulement le pays ne met pas en œuvre ces programmes et ne tient pas ses promesses, mais par ses actes et l'absence délibérée d'action, le gouvernement les affaiblit et les contredit.

Après avoir signé l'accord sur la gouvernance forestière avec l'Europe, le gouvernement a attribué deux nouvelles concessions à une société détenue par la fille même du Président.³⁵ 35 Depuis, il a plusieurs fois attribué de nouvelles concessions forestières sans suivre la procédure officielle, y compris en faveur de sociétés qui ont enfreint la loi de façon répétée et systématique dans leur pratique de l'exploitation des forêts.³⁶ Mais peut-être que les mesures les plus contradictoires qu'il ait prises sont celles liées à la conversion des forêts.

Entre 2008 et 2012, plus d'un million d'hectares de concessions ont été attribués pour la production d'huile de palme et caoutchouc, plus que dans tous les autres pays du bassin du Congo.^{37,38} Presque toutes les terres attribuées étaient couvertes de

FIGURE 8

Éléphants de forêt dans le Parc national d'Odzala en République du Congo, menacé par le développement de plantations de palmes à ses frontières.

© Paul Godard

forêts.³⁹ Trois projets majeurs de développement ont vu le jour dans le pays.⁴⁰ Le gouvernement n'a jamais rendu publics les contrats, les cartes ou les permis d'aucun de ces projets. L'Observateur Indépendant de la mise en application de la loi et la gouvernance a indiqué qu'ils avaient tous défriché ou exploité la forêt de façon illégale.⁴¹ Nous avons confirmé qu'aucune des sociétés concernées n'a réalisé les études d'impacts sociaux et environnementaux demandés par la loi et notre étude détaillée n'a trouvé aucun signe qu'un consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ) avait été obtenu auprès des propriétaires fonciers coutumiers.

L'un de ces projets, réalisé par la société Atama, reste de loin la concession la plus vaste attribuée pour des plantations dans la région. L'histoire de ce projet démontre plus que tout autre l'hypocrisie du gouvernement et fournit des pistes pour l'expliquer.

ÉTUDE DE CAS

CORRUPTION ET BOMBE CARBONE À RETARDEMENT AU CONGO

En 2010, le gouvernement de la République du Congo a signé un accord cédant le contrôle de 470 000 hectares⁴² de terres densément boisées (une superficie trois fois plus étendue que le Grand Londres) à la société Atama Plantation. Les noms des propriétaires de la société étaient soigneusement dissimulés derrière de nombreuses sociétés écrans dans des paradis fiscaux⁴³, mais plus tard, il est apparu que les acteurs principaux étaient Robert Tan, un magnat de l'immobilier malaisien, et Reuban Ratnasingam⁴⁴, le patron de l'une des plus grosses et des plus célèbres sociétés malaisiennes d'exploitation forestière au Congo.⁴⁵

La zone sous concession est en majeure partie recouverte de forêt vierge et abrite

un grand nombre d'espèces menacées, y compris des gorilles, des chimpanzés et des éléphants (voir Figure 9). La plus grande partie renferme également ce qui a récemment été révélé comme étant la plus grande tourbière tropicale au monde. Earthsight a estimé qu'au moins quatre milliards de tonnes de CO₂ seraient libérées si cette bombe carbone à retardement était défrichée et drainée pour planter des palmiers à huile car la tourbe pourrait ou brûlerait. Cela représente deux fois plus que ce que toutes les voitures et tous les camions d'Amérique produisent en une seule année.⁴⁶

Quelques mois seulement après son commencement fin 2011, les autorités ont découvert plusieurs sérieuses infractions à la loi concernant le projet. Des centaines d'arbres avaient été abattus mais pas enregistrés dans les rapports de coupe, les rapports avaient été modifiés de façon illégale, et la société avait défriché la forêt plus de deux kilomètres en-dehors des limites de son permis de déforestation.⁴⁷ La société menait ses activités sans qu'une étude d'impact environnemental ait été réalisée comme l'exige la loi.⁴⁸ En 2014, l'Observateur Indépendant au contrôle et

Le projet de Atama couvre une superficie de forêt dense trois fois la taille du Grand Londres

suivi des infractions forestières mandaté officiellement a découvert d'autres infractions, notamment l'abattage d'arbres avec un permis arrivé à expiration.⁴⁹

Le défrichage des terres pour la concession de palmiers à huile a progressé extrêmement lentement en 2014 et 2015, avant d'être complètement interrompu à la fin de cette année-là. En février 2016, il a été rapporté que le gouvernement, frustré par la lenteur des progrès, pensait annuler la concession.⁵⁰ Mais rien n'a été fait.

Au lieu de ça, une nouvelle stratégie a été adoptée par Atama pour gagner de l'argent :

FIGURE 9

Zone attribuée à Atama pour la plantation de palmiers à huile (rouge), superposée sur une carte de paysages forestiers intacts (les forêts les plus vierges restantes).

Sources : Image de fond fournie par WRI/Global Forest Watch ; Tracé des limites d'Atama basé sur les points SIG indiqués dans le contrat d'origine de 2010.

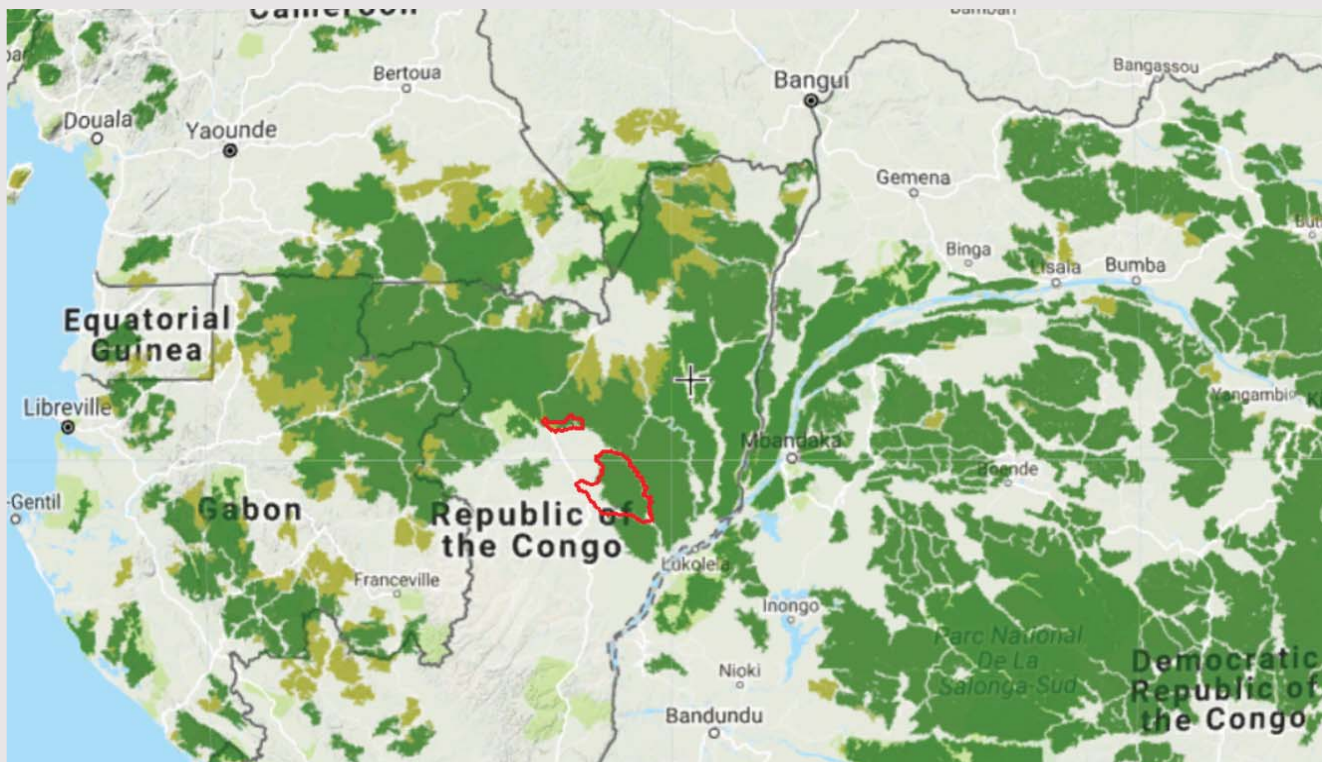




FIGURE 10

Images satellite datées du 1er mai 2016 (gauche) et 24 octobre 2016 (droite), montrant la progression rapide d'une exploitation forestière intensive par Atama (0°23'54 N, 15°26'50 E).

se transformer en société d'exploitation forestière. Atama abattait, vendait et transformait du bois depuis qu'elle avait démarré ses activités (voir Figure 14), mais la société pouvait toujours prétendre qu'il s'agissait d'un effet secondaire du défrichage de la forêt nécessaire pour développer la plantation de palmiers. C'est alors qu'elle a arrêté de faire semblant de faire autre chose. A partir de mai 2016, les images satellites montrent la progression de l'abattage sélectif, intensif et destructeur, sur une vaste zone de forêt vierge dans la concession détenue par la société (voir Figure 10).

En juillet 2016, l'Observateur Indépendant indiquait que cette exploitation forestière était illégale, puisqu'elle utilisait un permis arrivé à expiration deux ans plus tôt.⁵¹ Pourtant, l'exploitation a continué et s'est rapidement étendue en-dehors des limites du permis utilisé, dans une zone de la concession pour laquelle il n'existait aucun permis d'exploitation forestière. Fin 2016 et début 2017, les images satellites montrent que, chaque jour, Atama exploitait illégalement 25 terrains de football de cette forêt qui est l'habitat de choix des gorilles.⁵²

En février 2017, le gouvernement a finalement demandé l'arrêt de l'exploitation illégale⁵³ mais 5 000 hectares avaient déjà été lourdement dégradés.⁵⁴ Peu après, l'enquête d'une ONG a révélé que la société continuait à transformer des quantités importantes de bois de grande valeur. D'après cette ONG, Atama a

également réprimé les contestations des populations villageoises locales en recourant à des intimidations. Elle a demandé au gouvernement de condamner la société pour ces crimes et d'annuler le permis d'exploitation de la concession.⁵⁵

En septembre 2017, la presse congolaise rapportait que le ministère des Forêts affirmait que le PDG d'Atama, Reuban Ratnasingam, avait été interrogé et avait avoué avoir mis en place un procédé malhonnête pour exporter illégalement du bois sans payer les impôts requis. Près de 14 000 mètres cubes de grumes récoltées dans la concession d'Atama auraient été exportés clandestinement, avec la complicité de divers fonctionnaires corrompus travaillant pour les autorités chargées de la forêt et des douanes. Par ailleurs, des volumes importants de bois appartenant à Atama ont été saisis au Port de Pointe Noire, et le permis d'exportation de la société a été suspendu.⁵⁶

En décembre 2017, la société Wah Seong, cotée à la bourse malaisienne, a discrètement vendu les parts d'Atama⁵⁷, qu'elle avait achetées officiellement en 2012⁵⁸, pour un montant de 6 millions de dollars, soit 19 millions de dollars de moins que ce qu'elle avait payé à l'achat.⁵⁹ L'annonce a été faite de façon hâtive juste avant Noël et ne mentionnait qu'une société écran décrite comme une société d'investissement, sans mentionner que son actif principal était un contrat de développement d'une vaste plantation de palmiers à huile en République du Congo.

L'acheteur était une société écran dont Earthsight a découvert qu'elle n'avait été enregistrée que deux semaines seulement avant la vente.⁶⁰ Cette société mystérieuse, dont l'adresse était celle d'une société de représentation fonctionnant à partir d'un petit bureau dans la banlieue de Kuala Lumpur (et agissant comme couverture pour plus de 250 sociétés)⁶¹, est maintenant le plus gros actionnaire du projet Atama. L'avenir de milliers de kilomètres carrés de forêt humide dense au cœur du Congo est entre ses mains, mais ce sont les activités d'une autre société qui donnent un aperçu de cet avenir.

A peu près au même moment que l'accélération de l'exploitation forestière dans la concession d'Atama à la mi 2016, l'exploitation forestière et le défrichage débutaient dans une concession de palmiers à huile et d'hévéas attribuée à une société connexe, Lexus Agric, dans le sud du Congo. Signalée comme étant une filiale malaisienne ou une société sœur d'Atama⁶², Lexus a obtenu en 2013 un permis pour une concession de 50 000 hectares autour du village de Komono dans la province de Lekoumou. La moitié devait être plantée de palmiers à huile et l'autre

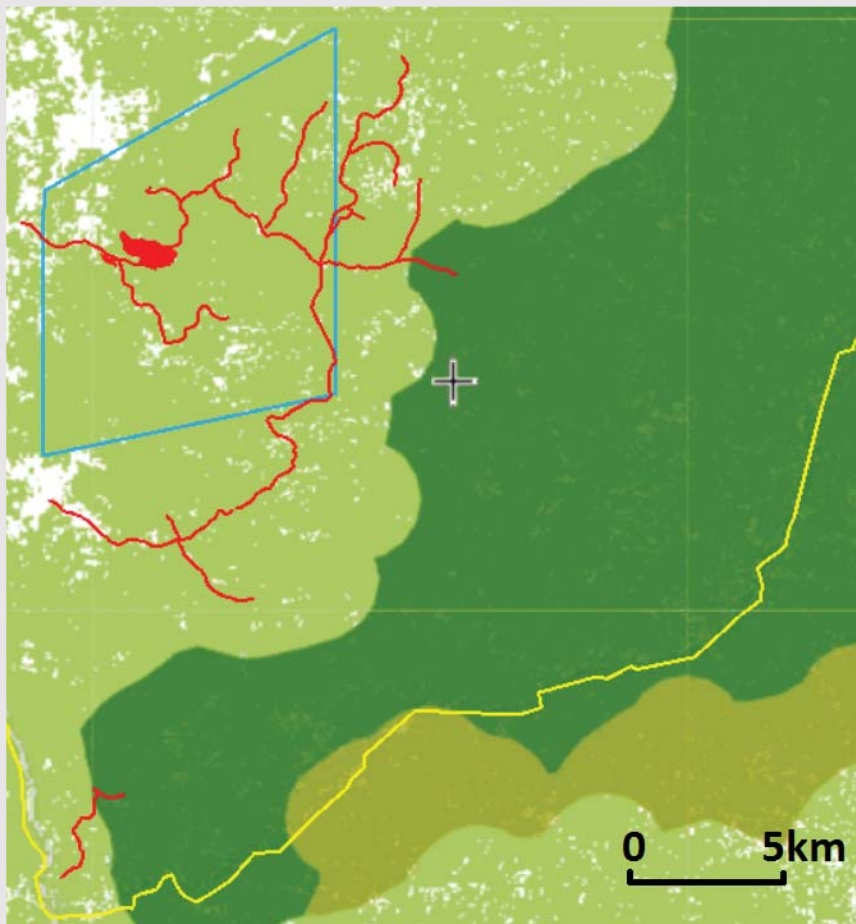


FIGURE 11

Routes forestières (rouge) tracées par Lexus Agric, y compris en-deçà des limites du permis de déforestation de 5000ha (cadre bleu) et, en janvier 2018, jusque dans des zones de paysages forestiers intacts (vert foncé).

moitié d'hévéas.⁶³ Aucun contrat, carte ou permis concernant cette concession n'a été rendu public par le gouvernement, mais l'analyse d'une carte obtenue par Earthsight auprès des autorités révèle que la majorité de la zone faisant l'objet du permis est densément boisée et qu'environ un tiers est constitué de « paysages forestiers intacts » (PFI), à savoir la forêt vierge la plus précieuse. Il s'agit d'une des seules zones de PFI subsistant au sud du Congo qu'il ne soit pas déjà prévu d'exploiter pour son bois.

Les derniers résultats de l'Observateur Indépendant (OI) officiel indiquent que cette société fonctionne aussi de façon illégale, tandis qu'Earthsight a découvert encore d'autres illégalités. Au cours d'une inspection par l'OI en juillet 2016, il a été découvert que la société continuait à défricher la forêt malgré le fait que l'autorisation du ministère des Forêts ait expiré le mois précédent.⁶⁴ Des vérifications réalisées en octobre 2016 par Earthsight auprès des autorités concernées ont également permis de confirmer que Lexus

« Fais attention. Ne te vante pas trop de ton activité secondaire. Sinon sanctions. »

Directeur-Général de l'Agriculture en République du Congo, à une société de plantation pratiquant l'exploitation forestière

Agric n'a jamais réalisé l'étude d'impact environnemental exigée par la loi congolaise.⁶⁵

L'analyse des images satellites par Earthsight a révélé encore d'autres illégalités. Au cours de l'année 2016, une petite zone de forêt d'environ 40 hectares a été défrichée à l'intérieur d'une zone de 2 000 hectares pour laquelle un permis de déforestation a été délivré à Lexus Agric en juin 2015. Mais les activités d'exploitation forestière de la société portent sur une superficie beaucoup plus grande et les images satellites montrent qu'elles s'étendent bien au-delà des limites légales de leur permis de déforestation. En janvier 2018, la société avait tracé plus de 20 km de routes forestières dans la forêt environnante, y compris dans les zones de PFI (voir Figure 11).

Le fait que ces illégalités n'aient pas été détectées par les autorités congolaises pourrait être dû au fait que la société avait été avertie. L'identité de la personne ayant envoyé l'alerte montre que la corruption révélée dans le cas d'Atama va bien plus loin.

Le directeur général de Lexus Agric s'appelle Jérémie Issamou. Jusqu'en 2015, il était aussi le directeur général adjoint d'Atama.^{66,67} Issamou a joué un rôle important dans l'apport d'investissements dans le secteur de l'huile de palme au Congo. Des photos datant de 2009 le montrent voyageant au Congo dans un jet privé en compagnie d'investisseurs malaisiens, avant de conclure le contrat d'Atama (voir Figure 12).⁶⁸

En juin 2016, pendant qu'Atama et Lexus s'affairaient à exploiter la forêt illégalement, Issamou postait, sur sa page Facebook, une photo d'une grume géante chargée sur un grumier. Un ami sur Facebook écrivait le

FIGURE 12

Les photos sur la page personnelle Facebook de Jérémie Issamou fournissent des preuves de l'histoire du développement de l'industrie de l'huile de palme en République du Congo.

En haut : Millionnaires malaisiens, investisseurs dans le secteur de l'huile de palme, visitant le Congo en avion privé, en 2009.

En bas à gauche : Cadre d'une société d'exploitation forestière, Reuban Ratnasingam (gauche) avec Chua Seng Yong de la société Wah Seong, cotée à la bourse malaisienne, à l'occasion de la signature du permis d'Atama, en 2010.

En bas à droite : Une photo de grumiers postée par Issamou en mai 2016, sans doute prise dans la concession de la société Lexus Agric.



commentaire suivant : « Fais attention. Ne te vante pas trop de ton activité secondaire. Sinon sanctions. De plus, aide-mémoire : juillet pour contrôle objectif » (voir Figure 13).

La personne qui a fait ce commentaire n'était autre que Simon Dieudonné Savou, le directeur général de l'Agriculture en République du Congo. Savou se déplace depuis quelques temps maintenant pour participer aux réunions internationales sur le climat et la forêt, où il vante les vertus environnementales des projets de développement de l'industrie de l'huile de palme que le pays prépare.⁶⁹ En décembre 2017, lors d'un atelier sur la mise en œuvre des engagements du Congo pour stopper la déforestation dans le cadre de l'Alliance pour les forêts tropicales, Savou aurait déclaré que le pays « s'engageait à promouvoir l'huile de palme [seulement] dans les zones de savane »,⁷⁰ en la détournant des forêts qui sont maintenant ciblées par son ami sur Facebook. L'« activité secondaire » à laquelle Savou faisait référence sur Facebook était l'exploitation forestière et la transformation du bois. Entre temps, « l'aide-mémoire » semblait être un avertissement concernant



FIGURE 13

Commentaire sur Facebook du directeur général de l'Agriculture, avertissant un cadre de la société de plantation Lexus Agric de prochaines inspections et lui demandant de ne pas se vanter des « activités secondaires » de sa société.



陈来喜 Bokou M3..... 1
See Translation · 1y

SDieudonné Savou Attention. Ne vanter pas trop votre activité secondaire. Sinon sanctions. D'ailleurs aide-mémoire : mois de juillet pour le contrôle d'objectifs.
See Translation · 1y



FIGURE 14

Grumes de Kosipo provenant du projet de plantation de palmiers à huile d'Atama en République du Congo. Photo prise au port de Zhangjiagang en Chine, en mars 2014.

© EIA

14 000 mètres cubes de grumes récoltées dans la concession d'Atama auraient été exportés clandestinement

les inspections. En juillet 2016, l'Observateur Indépendant a rendu visite à Atama et Lexus Agric, accompagné de fonctionnaires de l'administration des forêts.

Le patron de Savou est le ministre de l'Agriculture, Henri Djombo. Djombo était ministre des Forêts quand le premier permis de déforestation a été délivré à Atama. Il a pris le portefeuille de l'Agriculture en avril 2016, juste avant que les activités d'exploitation forestière d'Atama ne connaissent un essor soudain. Trois jours après que le ministre actuel des Forêts a fait une annonce concernant les exportations illégales de bois par Atama, Djombo a organisé une réunion ministérielle de haut niveau avec le PDG malaisien d'Atama. Après lui avoir passé un petit savon, à la fin de la réunion, Djombo a exprimé le soutien continu de son gouvernement à la société et dit qu'elle serait « certainement le plus gros acteur » du développement du secteur de l'huile de palme au Congo.⁷¹ Le PDG d'Atama a même saisi cette occasion pour demander l'extension du permis de 25 ans dont bénéficiait la société, avançant que cela rassurerait les investisseurs potentiels.⁷² Il semble qu'Atama ait des amis bien placés.

Earthsight a écrit à Atama, Wah Seong et Lexus Agric pour leur donner une chance de réagir à nos résultats. Seul Jérémie Issamou a répondu. Issamou a affirmé que l'entreprise était justifiée de poursuivre ses activités après l'expiration de son permis parce qu'elle avait présenté une demande de renouvellement. Il a prétendu que les actions de Lexus n'étaient pas illégales parce que « personne jusqu'à ce jour ne nous reproche quoi que ce soit ».



FIGURE 15

Réunion ministérielle conjointe pour discuter d'Atama, à Brazzaville, en septembre 2017.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Nos études indiquent que bien qu'aucun nouveau projet ne semble avoir démarré en République démocratique du Congo, le défrichage illégal de forêts naturelles est réalisé sous couvert de projet de redéveloppement de plantations abandonnées. Aucun nouveau contrat de développement dans les régions boisées n'a vu le jour, mais nos chercheurs se sont heurtés à l'absence quasi-totale de transparence de la part des agences gouvernementales concernées et il est impossible de connaître les véritables menaces qui pèsent peut-être sur la forêt.

Comme son voisin le Congo-Brazzaville, la RDC a signé la déclaration de Marrakech en 2016 sur le développement du palmier à huile en Afrique. Or, cette déclaration comporte une promesse de transparence. La même année, le gouvernement de la RDC a également annoncé qu'il rendrait publics tous les contrats agricoles de grande envergure sur le site OpenLandContracts.org. Au moment de cette annonce, il était estimé qu'il existait une vingtaine de contrats et on pouvait s'attendre à ce qu'ils seraient téléchargés, au plus tard, au début de l'année 2017.⁷³ Cependant, à ce jour, les seuls contrats agricoles téléchargés sur le site portent sur un total de 10 000 hectares de terres cédées en 2009 pour le développement d'un projet de production de maïs à Katanga.⁷⁴ Les recherches approfondies d'EarthSight n'ont abouti qu'à une liste de sociétés agricoles enregistrées mais rien sur le statut, la taille ou l'emplacement de leurs projets. À tout le moins, la liste montre qu'aucune information n'existe dans le domaine public

sur un certain nombre de sociétés de production d'huile de palme actives dans le pays.

Fin 2016, un avant-projet de décret a été préparé par le cabinet du premier ministre pour rendre obligatoire la transparence dans le secteur agricole en RDC. Des sources bien placées au sein du gouvernement ont indiqué à EarthSight que le décret devait être adopté au début de l'année 2017. Nous avons appris depuis que l'avant-projet avait été bloqué. Les promesses du gouvernement n'ont abouti à rien.

L'absence de transparence dans le secteur en RDC est particulièrement préoccupante étant donné ce que nous avons appris sur ce qu'il se passe sous le voile du secret.

Depuis 2002, il est obligatoire d'avoir une autorisation pour pouvoir défricher toute surface de terres boisées supérieure à deux hectares. Or, à ce jour, pas un seul de ces permis n'a été délivré par le ministère des Forêts à une société agricole.⁷⁵ La réponse à cette énigme nous a été fournie par un ancien fonctionnaire haut placé du ministère de l'Environnement en RDC, avec qui EarthSight s'est entretenu fin 2017. Il nous a dit que le secteur de l'agriculture industrielle était une débauche, où on laissait les sociétés défricher la forêt sans les permis ou évaluation d'impacts requis et sans payer les taxes dues.

Le fonctionnaire ne nous a pas révélé de nom mais EarthSight a découvert une grosse société qui semble confirmer que la situation est bien celle qu'il a décrite.

L'absence de transparence dans le secteur en RDC est particulièrement préoccupante étant donné ce que nous avons appris sur ce qu'il se passe sous le voile du secret.

FIGURE 16

Plantation de palmiers à huile en RD Congo en septembre 2017.

© Daniel Beltrá / Greenpeace



ÉTUDE DE CAS

LA SAISON DES PLUIES : CCP EN RDC

Un des personnages principaux du roman de Graham Greene, « La saison des pluies », est le directeur belge d'une plantation de palmiers à huile située au cœur du Congo. Le décor du roman s'inspirait d'un endroit existant près de Basankusu, aujourd'hui situé en République démocratique du Congo. La plantation de palmiers à huile qui datait de l'époque coloniale existe encore et les activités récentes qui s'y déroulent constituent une histoire à elles seules.

C'est aujourd'hui la Compagnie de Commerce et Plantation (CCP) qui exploite la plantation. Filiale du Groupe Blattner Elwyn (GBE), cette société est un puissant conglomérat en RDC, contrôlé par son propriétaire, un expatrié américain du même nom. GBE détient une banque, une compagnie aérienne et la société d'exploitation forestière la plus importante de RDC. Elwyn Blattner a développé son

empire familial congolais au cours du règne du kleptocrate Mobutu Sese Seko, en achetant à prix cassé des sociétés saisies par le dictateur à des propriétaires belges.^{76,77} En septembre 2017, M. Blattner aurait été arrêté par les autorités de RDC pour des accusations obscures concernant l'effondrement spectaculaire de la banque de son groupe, BIAC, l'année précédente. Il a été plus tard relâché sous caution.⁷⁸

« Nous n'aurons plus de forêt pour nos enfants. La pénurie des produits forestiers non ligneux provoque la malnutrition dans nos villages. »

La société de Blattner contrôle une zone de forêt congolaise⁷⁹ représentant plus de la moitié de la superficie de la Suisse. La principale société d'exploitation forestière du groupe, SIFORCO, produit un quart de tout le bois récolté dans l'ensemble du pays.⁸⁰ Dans un rapport datant de 2015, l'ONG Global Witness accusait la société d'être l'un des pires contrevenants dans un secteur forestier où illégalités et violations sont monnaie courante.⁸¹ Pour ne donner qu'un exemple, l'Observateur Indépendant mandaté officiellement au contrôle et suivi des infractions forestières a découvert qu'en 2013 l'une des concessions de SIFORCO avait abattu plus de 50% d'arbres de plus que ce qu'elle était autorisée à faire, à savoir 26 000 mètres cubes de bois illégal, pour la plupart des essences interdites⁸², qui valaient des millions de dollars.

GBE est l'une des firmes agroalimentaires les plus importantes de RDC. Elle contrôle plus de 42 000 hectares de terres pour la production d'huile de palme, de caoutchouc et de cacao. Elle exploite entre autres les plantations de CCP, Lisafa et Ndeke, qui couvrent près de 6 900 hectares.⁸³ La GBE a pris le contrôle de ces plantations entre 1987 et 1990.⁸⁴

L'année dernière, Earthsight a étudié minutieusement ces plantations, en analysant les images satellites et en menant des enquêtes sur le terrain en partenariat avec l'ONG locale, Groupe d'action pour sauver l'homme et son environnement (GASHE). Bien que nos recherches aient été entravées par le fait que les documents n'étaient pas accessibles au public, nous avons découvert de nombreuses illégalités commises par la société.

Nos résultats indiquent que la CCP a converti illégalement 1 865 hectares de forêt naturelle en plantation de palmiers à huile, sans les autorisations de déforestation requises. Ils révèlent également que la société opère sans avoir réalisé l'étude d'impact social et environnemental ou le plan d'aménagement requis. Nous avons également découvert que la société est en conflit avec les communautés locales dans les six plantations que nous avons visitées. Ces dernières affirment que la société n'a pas rempli ses obligations envers elles. Nos résultats remettent même en question le droit de la société sur les terres qu'elle occupe.

FIGURE 17

Action de Greenpeace dans un port à Caen en 2011, concernant la société d'exploitation forestière SIFORCO, aujourd'hui détenue par GBE.

© Greenpeace



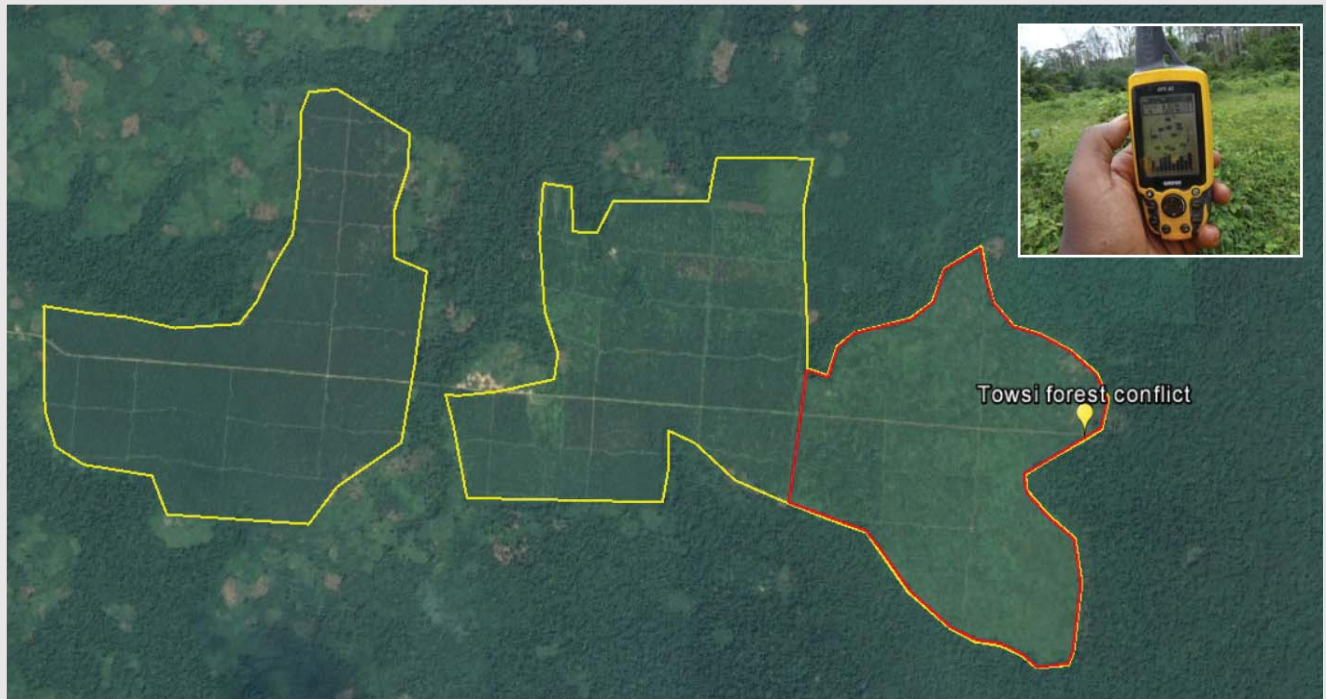


FIGURE 18

Partie de la forêt de Towski en RDC (limites rouges), défrichée par la société productrice d'huile de palme CCP en 2012-2013. L'interprétation des images satellites et les interviews avec les villageois indiquent que cette zone était recouverte de forêt naturelle et n'était pas une plantation abandonnée.

Les images satellites et les entretiens menés avec les populations locales ont permis d'évaluer la conversion de la forêt naturelle. C'est dans la plantation de Lisafa que la majorité de la forêt a été convertie, y compris dans une zone connue sous le nom de forêt de Towski. Les activités de la société dans cette zone sont la source de conflits avec les communautés, qui ont appris aux enquêteurs de GASHE que la société coupait encore la forêt dans cette zone en 2015. Les enquêtes menées par l'Observateur Indépendant des forêts avaient déjà confirmé qu'aucun permis de déforestation n'avait été délivré à la société.⁸⁵

Village après village, nous avons entendu histoire après histoire de promesses non tenues et de moyens d'existence anéantis. Par exemple, le chef du village de Nkoy-Moke, affirme que, de 2009 à 2011, la CCP a converti 1 200 hectares de forêt sur leurs terres ancestrales. Le résident d'un autre village affecté par la même déforestation, Nkoy-monene, dit que les activités de la société ont eu les effets suivants : « Nous n'aurons plus de forêt pour nos enfants. La pénurie des produits forestiers non ligneux provoque la malnutrition dans nos villages. » Sur son site Internet, GBE affirme soutenir les communautés locales en construisant et en équipant des écoles⁸⁶ mais les enquêtes sur le terrain révèlent que beaucoup d'écoles promises n'ont jamais été terminées ou

équipées. Un autre villageois affirme que « bien que la société exploite nos forêts, nous vivons toujours dans la pauvreté. Ma population ne tire aucun avantage de la présence de la CCP. Elle a commencé à construire une école en 2005, mais elle n'est toujours pas finie ». Les manquements apparents de GBE à cet égard ne devraient pas trop surprendre, puisque cela fait longtemps que le groupe manque à ses obligations dans ses concessions forestières.⁸⁷

En plus des preuves d'illégalités apparentes, nos recherches suggèrent que les titres qui donnent aux sociétés des droits sur les terres pourraient eux-mêmes être invalides. Nous avons pu nous procurer 16 certificats d'enregistrement foncier délivrés à la CCP en 2010 et portant sur un peu plus de 3 000 hectares. Ces permis avaient été délivrés par les autorités locales, alors que la loi exige qu'ils soient délivrés par le gouvernement central ou provincial.⁸⁸ Les fonctionnaires chargés du foncier localement ont admis devant GASHE que les permis n'étaient pas conformes et ils ont déclaré que dans ce cas « la politique est au-dessus des lois ».

EarthSight a écrit à GBE pour lui donner la possibilité de réagir à nos résultats, mais la société n'a pas répondu.

Les fonctionnaires localement ont admis que les permis n'étaient pas conformes mais ils ont déclaré « la politique est au-dessus des lois »

LA TEMPÊTE ANNONCÉE

Nos résultats sont inquiétants pour l'avenir.

Les sources confidentielles d'EarthSight dans l'industrie nous ont confirmé qu'étant donné le prix actuel des matières premières, le développement de nouvelles plantations dans des zones « extrêmes » comme l'Afrique reste une initiative à haut risque et à faible rentabilité qui attire peu de gros investisseurs. Les sociétés qui s'y essaient quand-même sont en général de nouveaux arrivants qui ont du mal à trouver leur niche.

Plusieurs explications à la baisse des prix ont été avancées par les analystes ces dernières années. Mais ces derniers sont presque tous d'accord sur une chose : ce n'est qu'une question de temps avant que les prix n'augmentent. Quand ce moment viendra, ce sera de nouveau le boom.

Le bassin du Congo n'est pas encore prêt à faire face aux conséquences. Les communautés locales et les groupes de la société civile qui luttent contre les projets illégaux et destructeurs ont connu un certain succès. D'après le PDG d'Atama par exemple, les allégations sur les activités illégales largement diffusées par les ONG ont conduit ses plus gros investisseurs à se retirer du projet, ce qui a considérablement ralenti le développement de cette gigantesque plantation.⁸⁹ La courageuse campagne très médiatisée menée contre la plantation de SGSOC au Cameroun n'a sans doute pas tué le projet, mais elle a aidé à le ralentir et à réduire sa taille.

Mais la bataille est semée d'embûches pour ceux qui se battent et l'absence de transparence les paralyse. Dans les rares cas où les gouvernements ont fourni des informations ou pris des mesures pour faire appliquer la loi, ils l'ont souvent fait sous l'impulsion des ministères des Forêts, eux-mêmes poussés à agir en raison du soutien qu'ils reçoivent de longue date,

A l'heure actuelle, nous nous trouvons dans l'œil du cyclone. Nous avons un bref créneau pour nous préparer avant que ne soufflent de nouveau les vents de la tempête. Mais le temps presse.

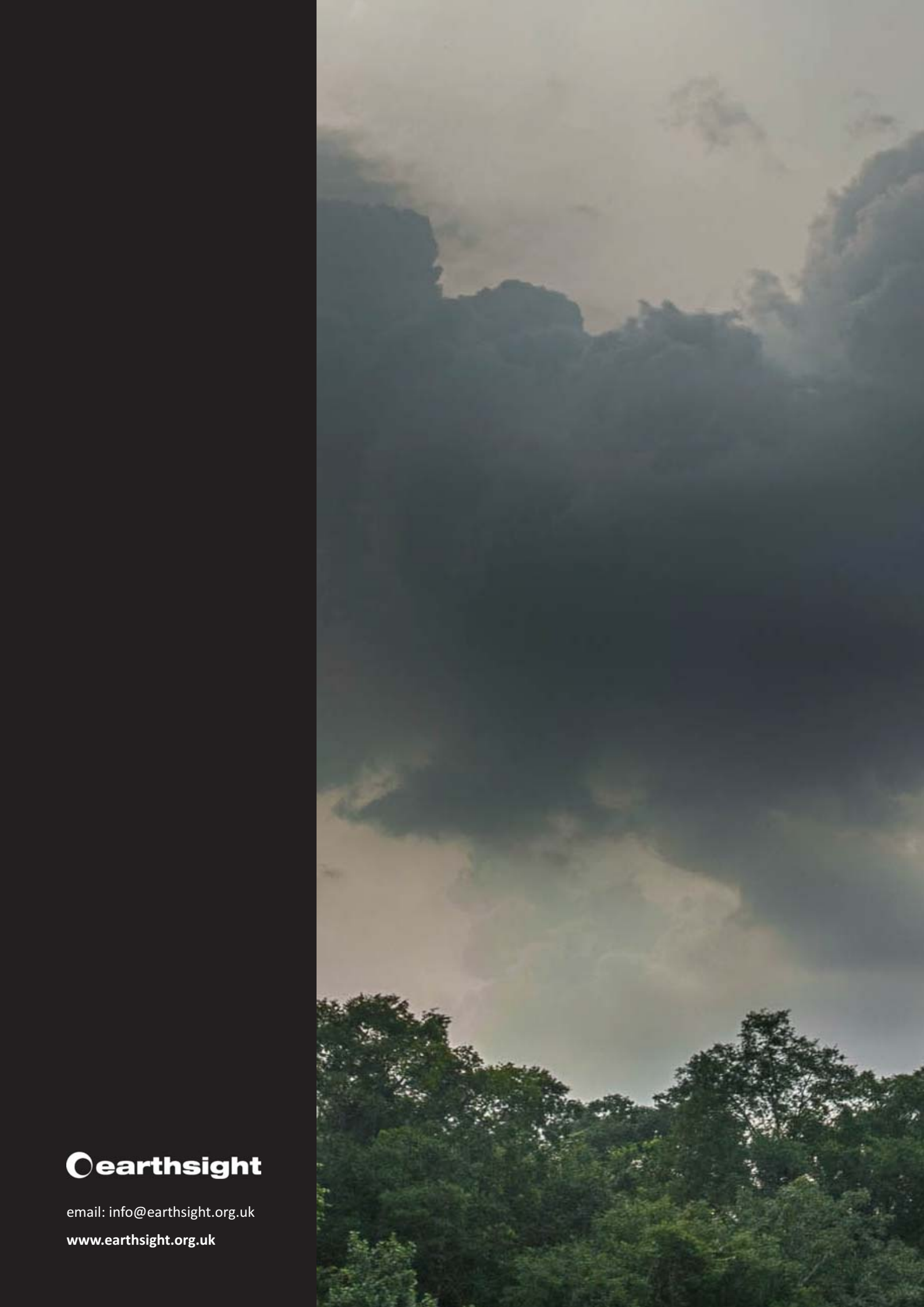
notamment de l'Union européenne, en faveur d'actions de lutte contre l'exploitation illégales ou le bois illégal. Les puissants ministères de l'Agriculture sont restés des boîtes noires totalement mystérieuses et les bailleurs de fonds internationaux qui travaillent avec eux ont fait peu d'efforts visibles pour essayer d'ouvrir ces boîtes noires. La communauté internationale a obtenu, à un haut niveau, des promesses des gouvernements de la région pour protéger les forêts et les populations des ravages causés par le développement des plantations. Mais ces derniers ne tiennent pas leurs promesses et n'y sont pas tenus. L'argent des bailleurs de fonds continue à couler.

Si les gouvernements ne coopèrent pas, les sociétés pourraient-elles aider ? Ces dernières années, les gros producteurs et consommateurs de matières premières dont la production représente un danger pour la forêt, comme l'huile de palme, ont

fait une série de promesses pour éviter la déforestation et les abus envers les populations. Mais la protection du bassin du Congo ne peut pas dépendre de ces promesses. La plupart des sociétés déjà présentes dans la région n'ont signé aucun engagement et n'ont aucune motivation immédiate pour le faire. Elles prévoient de vendre leurs produits dans la région ou sur les marchés émergents. Greenfil au Cameroun (voir Étude de cas à la page 8) et Palme d'Or en RCA (voir Étude de cas à la page 6) sont exploitées par des sociétés qui possèdent déjà leurs propres usines en aval et fabriquent des produits tels que le savon destiné au marché intérieur. Même lorsque les sociétés concernées ont fait des promesses, il est difficile de leur demander des comptes quand la transparence fait défaut. Ailleurs on a constaté que certaines peuvent délibérément cacher leur implication.

Nos études montrent que l'on retrouve ici tous les ingrédients qui ont alimenté le désastre de la déforestation en Indonésie. Le savoir-faire malaisien, d'avidités des sociétés d'exploitation forestière cherchant de nouvelles opportunités, la corruption, et un manque de transparence ou d'indépendance de la justice. Il suffirait d'une modeste augmentation du prix du caoutchouc ou de l'huile de palme pour provoquer une accélération rapide de la destruction des forêts.

En l'état actuel des choses, lorsque le boom reprendra, les acteurs de la société civile locale ne pourront faire face. Il sera difficile de ne pas voir se renouveler le désastre advenu dans d'autres régions abritant des forêts tropicales. A l'heure actuelle, nous nous trouvons dans l'œil du cyclone. Nous avons un bref créneau pour nous préparer avant que ne soufflent de nouveau les vents de la tempête. Mais le temps presse.



earthsight

email: info@earthsight.org.uk

www.earthsight.org.uk